This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 560,402

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Golénischeff, Vladimir Semenovitch,
1856-1947

VINGT-QUATRE TABLETTES

CAPPADOCIENNES

DE LA COLLECTION W GOLÉNISCHEFF.

Gift of Daniel David Luckenbill

ST. PÉTERSBOURG.

1891.

P
1003
.G63
1891a

75 3 3 - 156

Empreinte de cachet sur la tablette Cappadocienne N° 1.

(double agrandissement)

Дозволено цензурою. С.-Петербургъ, 3 Декабря 1891 года.

Коммерч. Скоропечатня преемн. Евгенія Тиле, Благовѣщ. пл., № 5.

G6

Sur les planches I à XXVIII du présent opuscule je livre à l'examen des personnes, qui s'intéressent aux études cunéiformes, les inscriptions d'une série de tablettes appartenant au même type que les deux tablettes publiées il y à près de 10 ans par Mr. Pinches dans les Proceedings of the Soc. of Bibl. Archaeology sous le nom de „tablettes Cappadociennes." Dans son article intitulé „Cappadocian tablets in the British Museum and the Louvre," Mr. Pinches fut le premier qui en 1882 signala l'existence, au Musée de Londres et à la Bibliothèque de Paris, de tablettes

10545

cunéiformes qui du premier coup d'oeil se laissaient classer au nombre des tablettes à contrat, mais dont le texte, rédigé dans une langue inconnue, résistait à toute tentative de traduction. L'écriture de ces tablettes, quoique nette, présentait aussi, selon la remarque judicieuse de Mr. Pinches, très souvent à coté de caractères qui la rapprochaient de l'écriture babylonienne, des caractères d'une forme complètement inusitée dans l'écriture assyro-babylonienne. Sans essayer d'entreprendre une traduction suivie de ces deux tablettes, Mr. Pinches se contenta de les reproduire aussi fidèlement que possible sur les deux planches annexées à son article et donna du texte une transcription plus ou moins exacte en signes assyriens. Il s'attacha en outre à démontrer que la première tablette devait

avoir trait à la vente d'un certain nombre de chevaux ou de mulets dont il croyait pouvoir reconnaître le nom dans le mot [illegible], et que la deuxième tablette, celle de Paris, pouvait bien être un acte de donation d'une certaine quantité d'argent au profit (d'un temple) du dieu du soleil. Partant du mot [illegible] qui paraissait être le même mot que le mot assyrien [illegible], Mr. Pinches crut pouvoir tirer des conclusions sur la provenance des tablettes et arriva dans ses recherches à admettre que celles-ci devaient venir du même pays d'où on amenait en Assyrie les animaux [illegible] „des chevaux" ou „des mulets" c. à. d. de Kusâa-pays qu'il identifiait avec la Cappadoce. Laissant de coté les recherches sur la situation géographique du pays de Kusâa, qui me paraît plutôt devoir être placée dans la Syrie septentrionale et dans les

environs d'Alep[1]; je ne puis pas admettre comme hors de doute la comparaison de [illegible] avec ([illegible]) [illegible] ([illegible]) des textes assyriens ainsi que même la transcription de [illegible] par [illegible]! J'accepte toutefois, bien que provisoirement, la dénomination de „tablettes Cappadociennes" pour les tablettes que je publie, mais je me base en ceci uniquement sur le fait qu'une série de tablettes, analogues aux miennes, avait, au dire de Mr. le Prof. Sayce[2], été acquise

1) Une des villes du pays de Kusâa – Arpaddu n'est autre que Tell Erfâd au nord d'Alep (Delitzsch, Wo lag das Paradies p. 275). Dâna – une autre ville de Kusâa (v. Proceed. of the Soc. of Bibl. Arch. IV pp. 12-14) – est très probablement Dana entre Alep et Antaki (Antiochie). Enfin, une troisième ville – Isana rappelle beaucoup Tell Isân à environ 7 heures de marche de Biredjik, sur la route d'Alep.

2) Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch. VI p. 17.

en 1881 par Mr. Ramsay dans les environs de Kaisarieh, l'ancienne Césarée en Cappadoce[1]. Comme je ne crois pas probable qu'en 1881 le commerce d'antiquités à l'intérieur de l'Asie Mineure ait déja pu atteindre un grand degré de développement, je ne pense pas qu'à l'époque indiquée, des objets acquis dans ces parages, aient pu être recueillis à une distance bien grande de l'endroit où ils avaient été trouvés. Du reste les personnes qui me vendirent mes tablettes m'indiquèrent aussi la Cappadoce comme endroit d'où elles avaient été rapportées.

A part les deux tablettes publiées par Mr. Pinches et une trentaine de tablettes en ma possession, il ne paraît exister que très peu de tablettes Cappadociennes dans les musées d'Europe: je n'en connais, du moins jusqu'à présent, qu'encore cinq

1) Ramsay, the historical Geogr. of Asia Minor, 39; 449.

tablettes publiées en transcription par Mr. Sayce et trois tablettes non publiées et que j'ai vues entre les mains de trois particuliers (une à Paris et deux à Constantinople). Malheureusement je n'ai pas pu me procurer de copies des trois dernières tablettes et les tablettes publiées par Mr. Sayce ne peuvent que difficilement servir pour une étude comparative car elles ne sont publiées qu'en transcription et cette transcription paraît maintenant en plus d'un endroit avoir besoin d'être revue et corrigée.

L'authenticité des tablettes Cappadociennes, sur le compte desquelles on avait peut être eu le droit de nourrir quelques doutes à l'époque où il n'y avait de connues que les deux tablettes publiées par Mr. Pinches, — ne peut plus, à l'heure qu'il est, être contestée : chaque tablette a son type bien tranché et dans toute la série

de tablettes que j'ai eu l'occasion d'examiner et dont je publie aujourd'hui un bon nombre, il ne se remarque pas ni dans la forme extérieure ni dans le tracé des inscriptions cette ressemblance fatale qui ordinairement se jette aux yeux lorsqu'on a affaire à une série d'objets provenant des mains d'un seul faussaire ou même de toute une compagnie de fabricants de fausses antiquités. Une étude attentive des inscriptions peut, du reste, complètement dissiper les doutes de ceux qui éprouveraient une certaine méfiance instinctive contre tout ce qui porterait le nom d'„inscriptions Cappadociennes" depuis que ce nom a été une fois à tort employé pour désigner une courte inscription [1] très confuse et dont la fausseté ne tarda pas à être démontrée. Aucun lien,

[1] Proceed. of the Soc. of Bibl. Arch. IV p. 19 et VI p. 25.

absolument aucun n'existe entre cette fausse „inscription Cappadocienne" 1) et celles qui, sous le même nom, ont été publiées par Mr. Pinches dans les Proceedings aussi bien que par moi ici.

Comme Mr. Pinches l'a bien remarqué dès son premier mémoire sur les tablettes Cappadociennes, le texte de ces tablettes offre à côté de signes parfaitement ressemblants à des signes assyro-babyloniens, une certaine quantité de signes dont les équivalents assyriens ou babyloniens ne se laissent pas facilement retrouver. Certes, ce n'est que lorsque nous aurons un grand nombre de tablettes Cappadociennes à notre disposition, que nous pourrons reconnaître

1) A comparer l'article de Mr. Amiaud sur la fausse inscription Cappadocienne dans la Zeitschr. für Assyriologie v. I p. 91.

avec succès, au moyen d'une étude comparative, la valeur de tous les signes de l'écriture Cappadocienne. Pourtant dès à présent nous pouvons déja, en examinant les textes publiés ici, ainsi que les textes publiés par Mr. Pinches, arriver à un résultat qu'il est bon de noter. Ainsi, le signe [illegible] si fréquent vers la fin de la plupart des inscriptions Cappadociennes, ne peut être que l'assyrien [illegible], car sur les tablettes N.N. 2, 3, 4, 6, 8 etc. il est écrit dans une ligne [illegible], dans d'autres soit [illegible], soit [illegible] ou [illegible].

Ce signe d'une importance capitale pour le déchiffrement des textes Cappadociens a été complètement méconnu aussi bien par Mr. Pinches que par Mr. Sayce, car tous deux, ils le transcrivent par [illegible] et y voyent le déterminatif de noms propres féminins. Moi, à mon tour, je propose d'assigner au signe [illegible] (var [illegible] ou [illegible]) la même valeur que le signe [illegible] a si

souvent dans les contrats assyro-babyloniens où il signifie, par devant, en présence de" et où il précède toujours les noms des témoins présents à la conclusion de la transaction. En effet si nous examinons les cas où sur nos tablettes nous voyons apparaître le signe [illegible], [illegible], [illegible], nous ne manquons pas de constater que dans bien des cas le mot suivant se laisse facilement reconnaître comme nom propre. Je n'ai qu'à renvoyer aux tablettes 2,9 – 3,16 – 6,19 etc, où nous trouvons le nom du dieu [illegible] A-šur qui, avec les signes qui le précèdent ou le suivent, ne peut évidemment que former un nom propre théophore tel que: Gal-Ašur, Ena-Ašur ou Ašur-gal. La valeur assignée par moi au signe [illegible] et var. peut donc être acceptée sans beaucoup d'hésitation. Grâce à elle nous réussissons aussi à trouver une longue série de noms propres tous écrits sans déterminatif [illegible] et qui n'auraient que difficilement pu être reconnus comme tels dans les

cas où ils se rencontreraient dans le contexte au milieu de mots ou de particules jusqu'à présent encore peu clairs. Voici la liste des noms propres que je crois reconnaître à la suite du signe [illegible]-stvar:

tabl. 2,9: [illegible] Gal-A-šur (cf. 23,4 bis).

" 2,11 et 3,18: [illegible] Gi-ri-a (cf. 11,1–11,16)

" 3,16: [illegible] E-na-A-šur.

" 4,15: [illegible] A-ḫi-A-šur (cf. 23,2).

" 4,16: [illegible] Ba-na-ga.

" 5,10: [illegible] Mas (ou Bar)-ru-pi.

" 5,12: [illegible] Ar-za-na-ḫi-ku

" 5,13: [illegible] A-ni-na

" 6,19: [illegible] A-šur-gal (cf. 6,3–8,3: [illegible] –8,12: [illegible]).

" 6,20: [illegible] Id(?)-La-A-šur.

" 8,16: [illegible] Kul(?)-la-ba.

" 9,22: [illegible] Ba-e-ta-ta.

" 10,2: [illegible] Li-ga-ni-iš.

" 10,11: [illegible] Du-ma-na.

" 10,13: [illegible] Du-di-du-ku

tabl. 10,14: Mi-mi-ip-ri.

" 11,21: Ni-e-šu (cf 11,2).

" 11,23: Gal-Gi-mi-il-tim

" 11,24: Ku-um-ri-ša-di(?)-ki-ša

" 12,11: Šu-kul (cf 14,3 ?).

" 12,12: Šad(ou Nad)-di-At-šur

" 12,13: Šu-bi-ši (ou -lim) (cf. 3,19).

tablette de Paris (Proceed. IV, p. 3 et pl.) l. 18: Ba(-at-ni-su)-ri-im

" " " l. 21: At-šur-gal.

" " " l. 23: Kal (= Gal)-At-šur.

Il est à remarquer que quelques uns des noms propres énumérés ici sont suivis dans les textes du signe ou (var. , , , [1],), qui, très probablement est à com-

[1] Ces deux derniers signes se rencontrent sur la tablette de Paris. Je les donne d'après ma propre copie. Mr. Pinches dans sa copie (voir Proceedings IV) partage ce signe en deux et le transcrit: .

parer aux signes assyro-babylonies: , , servant à désigner le mot „fils". Cette signification du signe cappadocien en question nous met aussi sur la trace d'un certain nombre de noms propres, car le signe et var., indiquant la filiation, doit tout naturellement avoir sa place entre deux noms propres. Le signe dans le sens de „fils" apparaît surtout clairement sur la tablette 3 l. 16, où nous trouvons les exemples suivants:

3,16: , „en présence d'Ena-Ašur

17 , „fils d'Erahi (ou Erati).

18 , „en présence de Garia

19 , „fils de Šubiši (ou Šubilim)."

Voici la liste des noms qui se dégagent des textes Cappadociens grâce à la présence du signe (et var.):

tabl. 1,3: A-šur-ta-ai-ar.

„ 1,4: Šu-kul-i-da(?)-bi.

„ 2,3 E-na-zu-in-ma.

tabl. 2,4: 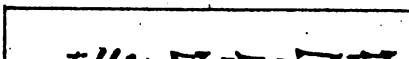 E-la-ni-ma.

„ 2,10: 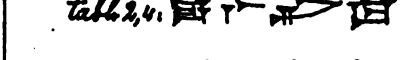 Na-na-a.

„ 3,3: Da-ḫi(ou ṭi)-a.

„ 3,5: Na-ni-bi-im.

„ 3,4: 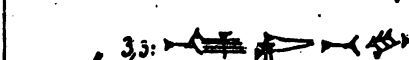 A-šur-ma-lik (cf 6,5–

„ 3,4: 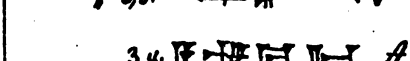 E-na-zu-im.

„ 3,5: Zu-ga-ni(ou(i)li)-a (cf. 10,8)

„ 3,17: E-ra-ḫi(ou ṭi).

„ 4,5: Bi-la-ḫi-A-šur (cf. 9,12:

).

„ 4,6: Ga-di(?)-.....

„ 5,8: Na-ba-di(?)-e

„ 9,3: Za-ha-[ar?]

„ 9,4: 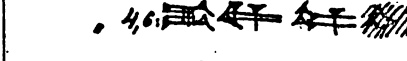 A-šur-e-mu-ki.

„ 9,5: Bi(?)-ga-da-nim.

„ 9,6: 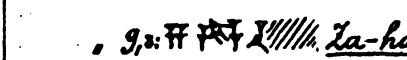 A-ḫi-il

„ 9,6 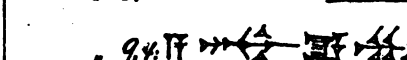 I-nu-ba-a.

„ 9,11: 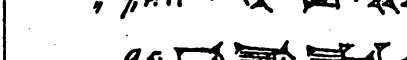 A-ad(?)-di(?).

„ 11,5: 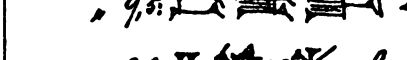 Šu-bu-na-ḫi(ou ṭi)-šu

„ 11,6: Ša-ra-ma.

tablet. 23,3: 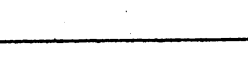 Ta-ki-il-A-šur.

" 23,12: A-šur-ba-ni (cf. 23,4bis).

" 23,4bis: 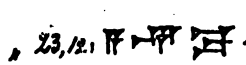 Ha-na-nim.

Comme l'indiquent les renvois ajoutés entre parenthèses à la suite de quelques noms dans les listes citées aux pages 11 et 13, une partie des noms trouvés soit par l'aide du signe 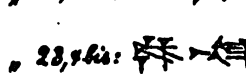 soit par celle de se rencontrent dans le corps même du texte sans être accompagnés de ces deux signes. D'autres noms propres se laissent encore reconnaître comme tels grâce à des éléments fréquemment usités dans la composition de noms propres assyro-babyloniens, tels que Ašur et aḫi. ou par la présence d'épithètes clairement empruntées à l'assyrien, tels que linum, malahum. Enfin il est possible de démêler encore une certaine quantité de noms propres au moyen de passages parallèles qui se rencontrent sur quelques unes des tablettes, car souvent

un nom propre, peu caractérisé comme tel, occupe sur une tablette exactement la même place qu'occupe dans une autre tablette dans le même contexte un nom connu tel que Ašur-gal ou Ašur-malik. Je donne ci-joint les noms propres retrouvés par les différents moyens que je viens d'indiquer. Ce sont:

tabl. 2,6: [illegible] Ḫ-gi-ib-mi-ḥi-ra.

„ 3,12: [illegible] Ku(?)-ni-li.

„ 3,14: [illegible] A-šur-i-mi-ḥi (ou ṭi).

„ 4,3: [illegible] I-kib-il (encore: 11,4-14,2-17,1).

„ 4,7: [illegible] ...?-ša-ra-šur.

„ 4,14: [illegible] An (ou Il)-na-da.

„ 5,2: [illegible] A-šu-pi-il.

„ 5,2 [illegible] Za-ki(?)-.....-il.

„ 6,11: [illegible] Ga-ri-im (encore 14,7-19,2 et 7,12: [illegible]).

„ 6,11: [illegible] Gi-ib-il (encore 7,13

tabl. 6,13: Za-ra-tim.

" 6,14: Ga-ti-
-A-šur-na-da.

" 7,5: A-šur-
bi-il-a-va-tim (encore 7,7 et 8,7:
).

" 7,8: A-ma-za.

" 7,18: Šu-A-nim (ou Kat-A-nim).

" 7,20: ...?...? Il-ba-ni.

" 7,21: ...?...-nam-A-šur

cf. 8,2: sic!

24,12:

cf. aussi 18,3:

" 8,9: Z-ra-da-il (cf. 8,15).

" 8,10 et 8,13: Ni-ni (ou Hani-)
-ba-ni.

" 9,8: Li-...?...-si-im.

" 9,9: Ka-va-ar-ta.

" 11,9: Gi-zu-im.

tabl. 11,7(?): Gal-a-la-ṭi(?)-nim.

" 11,7(?): Gal-am-ki-tim

" 14,1: Ḥa-na(?)-na-bi-im.

" 15,1: I-ṭi(ou ḫi)-a-bi-im-....

" 16,1: A-ḫi-Šamaš (cf. aussi tabl. 16,13:

" 16,16: et 16,22)

" 16,4: Ba-ši-A-šur.

" 17,3: Iš-ma-A-šur.

" 17,14 et 23,7 bis: Ka-ma-A-šur.

" 17,19 et 17,23: Šu-la-ba-an (ou il)

" 17,22: Ḫu-ur-si-A-nim.

" 23,13: Ki-du-tu-ba-ni.

" 23,9 bis: A-šur-du-lu-bi.

" 23,10 bis: A-šur-iš-ta-ki-gal (la syllabe

ki est, sans doute, de trop dans ce nom, dont la véritable forme paraît devoir être Aŝur-iŝta-gal. (A comparer par ex. la forme Kar-taŝ-mi-ni-tum au lieu de Kar-taŝ-mi-tum dans les textes babylmiens, Peiser, Babylonische Verträge p. 355).

La grande quantité de noms propres qui se dégagent des textes cappadociens et qui, par leur nombre, diminuent sensiblement la mesure de ce qui au premier abord pouvait paraître inexplicable dans ces textes, ne doit pas nous étonner outre mesure, car il est tout naturel de rencontrer à chaque pas dans les textes qui, le plus souvent, traitent d'affaires d'argent, les noms des deux personnes qui font l'arrangement, les noms de leurs pères et les noms des témoins.

La constatation de la présence de nombreux noms propres dans les tablettes cappadociennes renverse mainte explication qui pouvait paraître probable au moment où les premières tablettes furent étudiées par Mr. Pinches et Mr. Sayce (p. ex. la supposition qu'il s'agit d'argent donné au temple du dieu du Soleil, etc.). Elle donne en même temps un appui sérieux pour les études ultérieures sur les tablettes cappadociennes.

Comme premier résultat d'une étude comparative des noms propres des tablettes cappadociennes j'enregistre les faits suivants:

1. Les signes de l'écriture cappadocienne, tout en ressemblant beaucoup aux signes assyro-babyloniens, offrent souvent des variantes graphiques qui les éloignent sensiblement de leurs prototypes assyro-babylo-

1) Leur nombre pourra sans doute être considerablément augmenté avec le temps.

niens. Ainsi le signe dans les variantes des noms Aŝur-gal, Gal-Aŝur et autres se présente sous les formes: , , , , , , , , , , , .
(Mr. Pinches et Mr. Sayce avaient transcrit par sir.).

Le signe dont j'ai parlé plus haut prend sur la tablette de Paris la forme: que mes devanciers croyaient pouvoir transcrire par: .

Le signe , dont la vraie lecture tim m'a été suggérée par Mr. Sayce (je croyais avant pouvoir comparer ce signe à) apparaît sous les formes: , , , , , , , etc.

Le signe servant à écrire la syllabe ḥi dans les noms composés Aḥi-Aŝur et Aḥi-Ŝamaŝ apparaît sous la forme dans le nom Aḥi-Il (N° 9, 6).

Pour d'autres exemples je renvoie plus bas

à la liste des caractères cappadociens tout en faisant remarquer que très souvent deux types assez dissemblables du même signe peuvent se rencontrer sur la même tablette.

2. La variante du nom [illegible] (N° 7,5 et 7,7) — [illegible] (N° 8 l. 7) nous donne la véritable valeur du signe [illegible] dans les textes cappadociens, car si dans une des formes du nom les éléments [illegible] remplacent les éléments [illegible] de l'autre, nous devons nécessairement assigner au signe [illegible] la valeur la, au lieu de lal que ce signe a dans les textes assyriens. (Le signe [illegible] peut se rapprocher parfois par sa forme du caractère [illegible] mi cf. 5,6 et 9,12 = 4,5).

3. Les deux formes [illegible] (3,5) et [illegible] (10,7) paraissent démontrer que le signe [illegible] pouvait avoir dans les textes cappadociens à côté de la valeur ni aussi celle de ili ou li comme en assyrien (cf. Brünnow,

A classif. list N° N° 5308 et 5309).

4. Dans les variantes du nom Bilaḫi-Aŝur (sans doute = Bêl+aḫi+Aŝur) le signe (4,5) s'échange avec ce qui indique la valeur bi pour ce dernier signe dans les textes cappadociens.

5. Les noms propres: (3,8) É-na-Zu?-im (var. 2,4 É-na-Zu?-in-[+ma]-ma?) et (23,13) Ki-du-tu-ba-ni, comparés aux noms propres (3,16) É-na-A-šur et (23,12 et 23,2bis) A-šur-ba-ni, paraissent nous fournir les noms de deux divinités cappadociennes: Zu-im (ou Zu-in+ma) et Ki-du-tu. Le nom de la divinité (?) Zuim ou Zuin (+ma?[1]) se rencontre aussi dans la composition du nom d'un limum (= assyr. limmu) sur la tablette 11,9.

Les noms (11,23)

1) Pour le ma final cf. 11,14: iṭagal+ma.

𒀭𒁹𒌋𒄴𒊩 et 𒀭𒁹𒌋𒄴𒊩𒁹𒌋𒄴𒊩 (11,7) rappellent aussi par leur forme le nom 𒀭𒁹𒌋𒄴𒊩 2,9 et 23,4bis (Gal-Aŝur = „serviteur du dieu Aŝur"), mais, quant à la véritable valeur du deuxième élément dans ces noms, je crains ne pouvoir être aussi affirmatif que pour les noms Ena-Tuim et Kidutu-bani.

Après avoir passé en revue les noms propres qui se sont laissé dégager des tablettes cappadociennes, nous devons maintenant jeter un coup d'œil sur le reste des textes inscrits sur ces tablettes.

Comme il est facile de voir, ce reste présente les trois principaux éléments suivants: 1) des chiffres, 2) des mots directement empruntés à la langue assyrienne ou paraissant être des dérivés de racines assyriennes, et enfin 3) des mots appartenant à un idiome inconnu.

Les chiffres employés dans les textes cap-

padociens sont pour la plupart les mêmes qu'en assyrien. Pour désigner les unités on emploie le signe 𒁹 plus ou moins long. Les dizaines sont exprimées par 𒌋. Dans 4,9 la combinaison 𒌋𒁹 désigne, sans doute, „70", comme en assyrien. Les fractions sont exprimées par: 𒄷 (comme en assyrien) = 1/2 (cf tabl. 8,4), 𒁹𒁹𒁹 = 2/3 (ou = 5/6, selon que nous comparons au signe cappadocien les formes assyro-babyloniennes 𒁹𒁹𒁹 = 2/3 ou 𒁹𒁹𒁹 = 5/6). Quant aux signes 𒁹𒁹𒁹 (12,1), 𒁹 (13,5) et 𒁹 (13,13), qui paraissent aussi être des sigles pour désigner des fractions, leur valeur exacte m'échappe encore. Des signes pareils aux trois derniers se rencontrent du reste aussi, je crois, sur quelques unes des tablettes cappadociennes publiées en transcription par Mr. Sayce dans les Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch. vol. VI pp. 17 à 25 (cf. l.l. tablette R I Reverse l. 3 et R II Obv. l. 1.).

Comme on a pu déja juger par l'examen des nombreux noms propres cités plus haut, les personnes pour qui ou devant qui les tablettes cappadociennes avaient été rédigées, devaient sans doute se trouver sous une forte influence assyrienne car leurs noms propres contiennent en assez grand nombre des éléments assyriens, tels que Ašur, aḫi, bil etc. La même influence assyrienne se remarque dans le texte même que nous avons devant les yeux.

Parmi les mots, communs à la langue de nos tablettes et à celle des Assyriens, il faut citer en premier lieu le mot [illegible] „mine" (unité monétaire), dont la valeur dans les textes cappadociens a déja été reconnue par Mr. Pinches et Mr. Sayce. Ordinairement le mot mana [1]) aussi bien que le mot [illegible] et var. (TV = en assyr. šakl

[1]) En 13,5 le signe [illegible] à lui tout seul signifie ma-[na].

= „sekel") se rencontre à la suite d'un chiffre et le sens de ces deux mots ne peut présenter aucuns doutes. Il est moins aisé de décider si les mots [illegible] ma-na-um (5,7) et [illegible] ma-na-im (11,15) doivent être considérés comme formes du mot mana „mine" ou non.

Deux expressions purement assyriennes, qui se rencontrent à plusieurs reprises sur les tablettes cappadociennes, sont: kibi+ma (= kibi+ma) 18,3 – 19,4 – 20,33 ou kibi+ma umma 14,3 – 15,2 – 16,3 – 17,2 – 21,2(?) „parle ainsi" (ou, peut être, „il parla ainsi" (?)) et kima avat[1] (= amat[2]) 6,10 – 7,11/12 „selon l'ordre."

La racine sémitique šaḳalu „peser, payer" se rencontre sur les tablettes sous les formes suivantes: i-ša-ḳal (= išaḳal) 3,7 – 4,10 – 5,4 – 6,8 – 9,16 – 9,18 – 10,10 – 11,12 – 11,14; i-ša-ku-lu 7,10 – 11,19; iš-kul 3,8 – 5,6 – 8,11; aš-kul 13,8 – 13,11 – 13,12 – 13,14 – 13,15. (La forme

1) [illegible] 2) Cf. [illegible] 12,8.

ni-iš-kul se trouve dans la tablette cappadocienne R. I, publiée par Mr. Sayce dans les Proceedings VI, p. 18. Le sens de la racine ša-kalu dans les textes cappadociens a déja été reconnue par Mr. Sayce l.l. et c'est à ce savant que je suis redevable de la véritable prononciation du signe 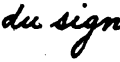 (var 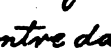) kul qui se rencontre dans les mots aš-kul et iš-kul).

Les mots li-mu-um et ma-la-ḥu-um (vide supra), employés sur la tablette N° 3 à la suite de noms propres, ont trop de ressemblance avec les mots assyriens limmu („éponyme") et malaḥu („marin") pour que nous puissions avoir des doutes sur leur signification. (Limum se rencontre encore aux endroits suivants: 4,8 — 6,13 — 9,10 — 11,9).

La particule 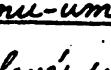 û, qui par ex. 14,2 se trouve entre deux noms propres, paraît, dans les textes cappadociens, jouer le même

role qu'en assyrien : évidemment c'est la conjonction assyrienne û „et". La même valeur peut bien être attribuée au signe u dans 11,22 (et, peut-être aussi dans 5,4 et 12,3).

Le mot il-ki, qui en 8,10 est en parallelisme avec iš-kul, paraît comme ce dernier mot être un verbe: très probablement il est à comparer à l'assyrien il-ḳi „il a pris, il a reçu". Le mot se rencontre encore en 12,3 et 12,5. En 16,22 est précédé du signe e qui paraît être un préfixe cappadocien, dont toutefois il est encore difficile de préciser la valeur. (Le même préfixe paraît se rencontrer dans e+ušamriš[23].

Le mot i-du-a-ar, qui sur la tablette 8,l.14 se trouve, comme le verbe ilki, aussi en parallelisme avec le verbe iškul, paraît être un verbe

dont il se rencontre encore dans les tablettes cappadociennes les formes suivantes: i-du-ru 24,13 — 24,15; i-du-ru-nim 17,6; i-du-ru-ni-ma 17,8; i-du-ra[-ni] 14,34. Comme ilki et iškul le mot iduru, qui est construit sur le modèle d'un verbe assyrien à la 3ème personne du singulier, peut bien être un emprunt à la langue assyrienne. Seulement je doute fort que nous tombions juste en le rapprochant d'une racine assyrienne daru car les dérivés de la racine daru ne se rencontrent pas, autant que je sache dans les contrats assyriens ou babyloniens. Je propose plutôt de voir en iduru une forme dialectale d'iturfru provenant du verbe taru, dont les dérivés sont justement fréquents dans les contrats babyloniens (cf. Oppert et Menant, Docum. jurid. p.p. 189, 210 et Peiser, Babyl. Verträge des Berl. Mus. p. 326 s.v. târu).

Le mot [illegible] [illegible] dub-bi 16,15–16,19–16,28 ou [illegible] [illegible] dub-bi 19,12 bis (qui à la ligne 17 de la tablette 16 prend la forme de [illegible] [illegible] dub-ba) paraît, très probablement, correspondre au mot assyrien duppu „tablette" (au génitif duppi, au pluriel duppê) avec le changement du son p en b.

La racine assyrienne bien connue šapāru „envoyer" me paraît se rencontrer dans les formes verbales: iš-bu^ru^-ru-nim (14,26), iš-bu^ru^-ra-am (22,6), dans les substantifs: na-aš-bi-ir-ta (+ga) (15,3), na-aš-bi-ir-ti^ti^ (+ga) (15,6), et je crois même pouvoir la reconnaître dans les expressions: ta-aš-ta-na-ba^pa^-ra+ni (15,16) et ta-aš-ta-na-ba-ra+šu (18,4) qui, peut être, ne sont que des formes iftanael (I,3) de la même racine (taštanabarani „tu m'as envoyé" (?), taštanabarašu „tu lui as envoyé" (?)) Comme dans le cas des mots iduar (iduru) et dubbi, où le d et le b cappadociens cor-

respondent aux t et p assyriens, le b des formes (dialectales) išburunim, išburam paraît remplacer le p assyrien. La possibilité d'une transmutation d'une consonne ayant un son dur en assyrien en une consonne d'un son plus doux en cappadocien, doit être conservée en vue par ceux qui s'occuperont du déchiffrement définitif de nos tablettes. Pour le moment je voudrai souligner encore un cas où une transmutation pareille me paraît pouvoir être admise. Ainsi je crois que la particule ga dans dubbi-ga (16,19–16,24), dubba-ga (16,17), aḫu-ga (16,13) (cf aḫu-ni 16,14), tirta-ga (15,19; cf tirti ila-ga 15,23), našbirta-ga (15,3), našbirti-ga (15,6) correspond au suffixe pronominal assyrien: ka. (Il est à remarquer que dans les tablettes 15 et 16, où se trouvent les exemples cités, on rencontre au commencement du texte l'expression kibi-ma umma qui sert à

introduire un discours direct, dans lequel il ne serait que très naturel de rencontrer le suffixe de la 2ème personne).

Le mot i-gi-ir qui se rencontre sur plusieurs tablettes (3,2 – 4,2 – 5,1 – 6,2 – 7,2 – 9,3 – 10,3), ressemble par sa forme à un verbe à la troisième personne. Comme il se trouve très souvent dans la phrase par laquelle l'inscription commence, je crois qu'il définit l'espèce de transaction dont parle le reste du texte. Or, comme d'après les chiffres et les mots mana et ŠAKLU (-ṬU) il est évident qu'il s'agit d'affaires d'argent, je pencherais volontiers à rattacher le mot igir à la racine assyrienne agaru (= ar. أَجَرَ, chald. אֲגַר II) „louer, prendre à gages" (il est seulement à remarquer qu'au prétérit agaru devient en assyrien igur, Del. Assyr. Wörterb. 102). Une autre racine à

laquelle il serait permis de penser, si nous admettions la possibilité du passage d'un k sémitique en g cappadocien, serait: hebr. קָרָה „acheter" (avec מָכַר -„vendre), ar. كَرَى III locavit.

Les mots a-la-ak (14,28), a-li-ik (14,31), i-ta-la-ak (14,13) et a-ta-la-ak (14,26) doivent apparemment être rapprochés des dérivés Kal et Iftʿal de la racine assyrienne alaku „marcher."

Les mots [illegible] uš-ti-bi-la (18,17) et [illegible] i-za-ba-at (21,3-21,11-21,7bis), [illegible] iz-ba-at ressemblent trop aux formes assyriennes uštabil (uštabilu, uštabila de abalu „porter") et iṣabat, iṣbat (de ṣabatu) pour qu'il puisse y avoir des doutes sur l'identité des expressions cappadociennes et assyriennes que nous comparons.

Le mot [illegible] ra-ki-iš (11,22) a bien la forme (فَاعِل) d'un participe assyrien:

il sert d'épithète au nom propre Ni-e-šu dans la phrase suivante: 11,2 PAN Ni-e-šu [illegible]-bi-ti-šu-nu û a-la-ni-šu-nu ra-ki-iš. Ce mot est sans doute apparenté aux mots rikszam (Tabl. de Paris l. 6 et 9) et rikszim (Tabl. de Paris l. 8) qui paraissent correspondre à l'assyrien riksu „lien, engagement" de la racine rakasu „lier."

Les mots [illegible] ha-bu-lu-ni (8,4), [illegible] ha-bu-a-la (12,6) rappellent excessivement le mot assyrien hubullu qui se rencontre assez souvent dans les contrats et signifie „le pourcent, l'intérêt" (A comparer chez Sayce, Proceed. vol. VI, 22 Obv. l. 10 et Rev. l. 4 et l. l. p. 20, K II Obv. l. 2 les expressions lib-bu-la et lib-bu-ul-ma qui sont à corriger en ha-bu-la et ha-bu-ul-ma).

Lorsqu'on examine la première moitié du texte des tablettes 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, on remarque facilement qu'il s'y rencontre deux passages qui se répètent dans

presque toutes les tablettes avec des variantes qu'il est important de noter. Ainsi le passage: a-na 70 ḥa-am-ša-tim i-ša-kal de 4,9, se trouve dans les autres textes sous la forme:

a-na 10 ḥa-am-ša-tim i-ša-kal (6,7)

a-na 20 ḥa-am-ša-tim i-ša-ku-luᵀ (7,8)

a-na 13 ḥa-am-ša-tim i-ša-kal (9,15)

a-na ša-ni-u-tim ḥa-ar-bi i-ša-kal-ma (11,12).

Le deuxième passage est: iš-du ḥa-mu-uš-tim ša N.N. (6,3). Il se retrouve tel quel dans les tablettes 4, 7, 8, 9 et 10 avec la différence que le mot écrit ḥa-mu-uš-tim dans 6, 7, 8 et 9 est écrit ḥa-muš[1]-tim dans 4 et 10.

L'expression ša-ni-u-tim, qui dans un des passages cités remplace avec ḥa-ar-bi les nombres 70, 10, 20 et 13 des passages correspondants des autres tablettes, paraît être un nom de nombre. Il doit très probablement être rapproché de l'assyrien

[1] 4,7: . 10,5: .

šanutu fem. de šanu „deux" ou peut-être de šanû-tum (c'est ainsi qu'il faut sans doute prononcer II-tum en assyrien, v. la Gramm. de Delitzsch. p. 207) „deuxièmement". Le mot ḥarbi ainsi que les mots ḥanšatim et ḥamuštim qui se lisent dans les formules empruntées aux tablettes 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, rappellent aussi des noms de nombre assyriens. Les mots ḥamšatim et ḥamuštim paraissent être des formes dérivées de ḥanšu (-ḥamšu) (en assyrien „cinq"), telles que ḥanšatu (ti) „un cinquième" ou ḥanšatum (écrit V-tum) „la cinquième fois". Quant au mot ḥarbi, il pourrait être apparenté à rebû, en ass. „quatre" (ou à un des dérivés, par ex. 40, en hébr. אַרְבָּעִים) avec une syllabe prosthétique ḥa qui correspondrait au son ʾ, ا du mot „quatre" (et „quarante") en hébreu et en arabe. Malgré les affinités très probables qu'ont les mots šanitum, ḥarbi, ḥamšatim

et ḫamuštim avec des noms de nombres en assyrien ou en général dans les langues sémitiques, le sens exact de ces quatre mots ne pourra être précisé que lorsqu'on aura déterminé la valeur des mots iš̌du et ana dans les textes cappadociens.

Bien d'autres mots dans les tablettes cappadociennes offrent de la ressemblance avec l'assyrien par ex. ana, ina (pass.), iš̌du, la, šu, šunu (v. 11.), isu (v. pass.), aḫu (16.), e-uš̌amriš̌ (16. 3.4) (v. supra), ḫaramu (6.), iṣaḫur (21), gatim (11) (= ? ḫatim ?), nafaṣibatim (43. 15) etc, mais je crois qu'il n'est pas prudent de s'aventurer sur leur compte dans de vagues conjectures. Les mots qui viennent d'être examinés peuvent suffir pour indiquer l'influence qu'a du avoir la langue assyrienne sur le langage des tablettes cappadociennes. Aussi, en attendant la publication d'un plus grand nombre de tablettes cappadociennes dont le concours devra sans

doute nous aider à débrouiller les formes de la langue cappadocienne 1), je m'abstiens de toute tentative de traduction et je me borne, dans l'intérêt des recherches ultérieures, à relever ici quelques exemples où un seul et même mot cappadocien paraît revêtir différentes formes.

Ainsi la racine du mot za-ru-ba-am (3,2 – 4,2 – 7,1 – 9,2 – 9,11 – 16,6) paraît être la même que celle de e-ru-ba-am (20,20) (et, peut être, de ru-ba-um et ru-ba-tim 11,3).

1) Je possède encore dans ma collection une tablette entière et cinq fragments de tablettes cappadociennes que je n'ai pas encore réussi à copier complètement. L'écriture de ces tablettes est en partie mal conservée, en partie tellement petite et serrée qu'il est souvent très difficile de débrouiller la forme des caractères qui la composent.

Les mots (13,6), (12,5), (11,4), (17,20), (10,4 – 20,15 – 20,25), (18,16), (Paris L.20) semblent tous provenir d'une même racine.

Le mot (18,15 – 18,17 – 18,20) apparaît sous la forme (18,13 – 18,20), et les mots (20,18), (20,22) et (17,4) appartiennent évidemment à une seule et même racine. (Cette dernière racine pourrait, à la rigueur, être d'origine assyrienne, car il ne serait pas impossible de retrouver la même racine dans (17,15) qui d'après sa forme ressemble à un verbe assyrien à la troisième personne du singulier.).

Avant de terminer les remarques générales que j'ai trouvé utile à joindre à la publication des 24 tablettes cappadociennes de ma collection, je me permettrai

de m'arrêter un peu sur l'empreinte du cachet qui se remarque sur la tablette placée sous le N° 1 à la tête de la série.

Bien que cette empreinte soit malheureusement peu distincte, elle présente dans sa partie plus ou moins bien conservée un détail important qui paraît devoir rapprocher les tablettes cappadociennes des monuments soi disant Hittites : la figure humaine tournée à droite et portant un long vêtement est, autant que je puis distinguer sur l'original, chaussée de souliers à pointes recourbées en l'air à l'instar des souliers que portent les figures d'hommes et de divinités, représentées sur les monuments attribués ordinairement, à tort ou à raison, aux anciens Hittites.

Un second détail, que je crois reconnaître dans la partie asser effacée de l'empreinte, mérite aussi quelque attention : à l'extrémité

gauche de l'empreinte au dessus d'une figure ayant une forme assez diffuse et paraissant être la représentation d'une divinité assise sur un trône (?), je distingue plus ou moins bien deux signes tournés tous deux du même côté et rappelant les faces démesurement allongées qu'on rencontre parmi les signes de l'écriture „hittite." (Cf. Wright, The Empire of the Hittites, inscr. H. III l. 2; H. IV l. 4; H. V l. 3; J. III l. 2; ib. l. 5; et pass.). Du reste une divinité à deux têtes, dont chacune ressemble aux têtes allongées des inscriptions „hittites", se rencontre sur un cylindre provenant d'Aïdin en Lydie (v. Perrot et Chipiez, Histoire de l'art IV, p. 771).

Si nous admettons que la divinité représentée sur le cylindre peut se retrouver ailleurs dans une autre pose que celle qu'elle a sur le monument d'Aïdin, nous pourrons reconnaître

dans la figure peu distincte de l'empreinte cappadocienne une divinité à deux têtes. Seulement, si la divinité du cylindre tourne les deux visages dans deux sens opposés en faisant face à la fois à deux scènes qui se déroulent devant et derrière elle, la divinité sur la tablette cappadocienne tourne les deux faces du même côté, car elle se trouve représentée au bord de l'empreinte et toutes les autres figures se trouvent devant elle. Quoi qu'il en soit, du reste, de la partie effacée de l'empreinte, je n'en donne l'explication que sous toute réserve. Il faudrait attendre de nouvelles trouvailles sur le sol de l'Asie Mineure pour pouvoir décider, si la figure assez effacée de l'empreinte ait bien pu représenter une divinité „hittite" à deux têtes ou non. Si le hasard nous fait jamais retrouver quelque part ailleurs une image ressem-

blante à celle que je crois distinguer sur l'empreinte de cachet sur la tablette N°1, on pourra conclure avec beaucoup de vraisemblance que la langue des tablettes cappadociennes est la même que celle des inscriptions hiéroglyphiques de la Syrie Septentrionale et de l'Asie Mineure: jusque là les souliers à pointes recourbées sur notre empreinte ainsi que les indications qu'on a sur l'endroit où les tablettes paraissent avoir été trouvées, peuvent servir de faibles indices de la parenté des tablettes cappadociennes avec les monuments „hittites", mais rien de positif ne peut encore être dit sur ce sujet.

2.11; 3.18; 5.11; 7.12; .....

12.8; 4.4; 4.9; 5.8;

7.6; 8.6; 6.13; 6.7;

11.7; 11.23; 7.6;

10.5; 20.6; 21.2

11.3; 11.8; 9.17; 18.6.....

14.13; 14.28; 17.7;

14.26; 16.10.....

2.9; 3.16; 8.14; 17.3; 17.14;

23.7 bis; 24; 8.2 (à comp. 7.21); 7.5;

7.7; 8.7; 14.2; 1.3; 8.3;

9.12; 4.15; 7.21; 9.4.....

14.25; 17.22; 10.16; 13.7; 12.12

9.8.....

15.4 15.14.....?.....

15.12; 15.13.....

9.10; 20.34; 14.25; 22.7;

6.13; 1.6; 4.8; 3.13;

5.7; 16.4.....

16.24; 16.19; 16.11; 16.6; 16.17...

1.3; 15.9; 6.16; 16.12;

14.26; 11.18; 18.4; 23.8 bis;

22.4; 14.10; 11.8; 15.3;

12.6; 9.9. . . . . .

1.4; 1.5; 3.2; 6.18;

7.2 . . . . . .

3.3; 11.6; 2.4; 10.7;

3.17; 3.5; 3.4; 1.4;

3.19; 2.10; 9.12; 9.4;

9.5; 5.11; tabl. de Paris. . . . . .

6.10; 1.2; 19.7 bis

21.5; 7.15; 7.12;

11.20; 19.3; (?) 9.11. . . . . .

12.6; 2.3; 14.30;

(ou, peut être = +) 6.6;

13.6; 16.16. . . . . .

6.7; 4.9; 2.2; 4.2;

3.2; 13.11; 9.14; 7.9; 16.25;

16.5; 7.1; 11.15; 11.7; 9.17;

9.15; 20.5; 20.13; 17.29 . . . . . .
18.22; 21.10 bis

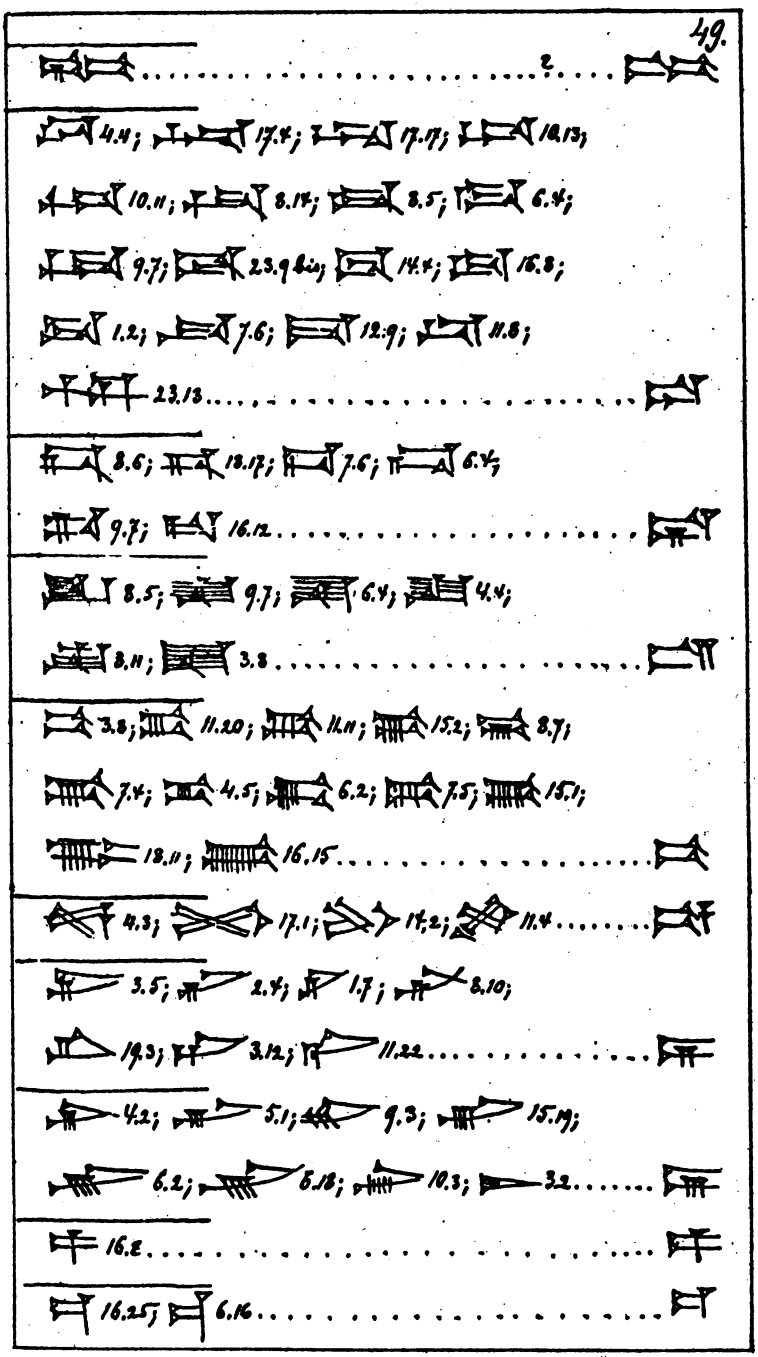
2
4.4; 17.4; 17.17; 18.13;
10.11; 8.14; 8.5; 6.4;
9.7; 23.9 8.10; 14.4; 16.8;
1.2; 7.6; 12.9; 11.8;
23.13
8.6; 18.17; 7.6; 6.4;
9.7; 16.12
8.5; 9.7; 6.4; 4.4;
8.11; 3.8
3.8; 11.20; 11.11; 15.2; 8.7;
7.4; 4.5; 6.2; 7.5; 15.1;
18.11; 16.15
4.3; 17.1; 14.2; 11.4
3.5; 2.4; 1.7; 8.10;
19.3; 3.12; 11.22
4.2; 5.1; 9.3; 15.19;
6.2; 6.18; 10.3; 3.2
16.8
16.25; 6.16

14.18; 22.7; 14.11;

20.19; 21.6bis; 21.10 .....

21.12bis . . . . . .

17.16; 5.11; 5.9; 3.4; 2.3;

2.4; 16.13; 8.9 . . . . . .

11.13; 10.15; 10.16; 5.5;

5.4; 4.14; 5.9; 16.23;

16.25 . . . . . .

3.18; 10.7; 4.6; 3.5;

6.11; 7.12; 16.25; 2.11;

12.1; 6.14; 16.7; 17.16;

9.5; 4.16; 14.34; 14.27;

16.6; 20.24; 20.23; 20.12 .....

10.15; 11.212 . . . . . ? . . . . . .

2.6 6.2; 4.7; 3.17; 6.13;

6.16; 8.9; 11.6; 11.22;

18.11; 17.13; 14.29; 14.34;

14.35; 13.13; 13.10; 13.8; . . .

12.10; 13.3; 6.20 . . . . . .

10.16; 15.2; 6.14; 9.5;

(voir la page précédente) 3.3; 8.15;

4.14; 17.12; 12.2; 8.9;

(?) 1.4 .....

13.8; 13.11_13.12_13.14_13.15 (cf.) .....

1.6; 2.1; 2.2 et pass.; 3.4; 3.15; (cf) 3.7;

5.5; 7.10; (cf.) 5.4 .....

10.16; 9.16; 2.9; 8.3;

5.4; 3.7; 6.3; 6.19 .....

3.7; 4.5; 4.9; 1.2; 7.9;

18.19; 4.12; 10.3; 10.8;

11.24; 11.13; 11.14; 11.16;

5.8; 5.4; 16.15; 16.6;

16.25: .....

5.3; 6.3; 6.8; (cf.) 5.6;

8.12; 10.16; 9.19; 11.21; 1.4;

2.8; 3.6; 14.3: .....

12.12; 19.8; 19.9 .....

13.14 .....

8.4; 12.6; 20.2 .....

10.5; 4 4 .....

6.15; 9.19 . . . . . .

5.2; 5.10; 6.10; 7.7; 9.9 . . . . . .

6.14; 6.2; 2.3; 2.8; 11.21;

13.4; 4.5; 2.6; 9.12;

16.8; 11.17; 4.15; 16.1;

16.16; 9.6; 5.2(?); 5.12 . . . . . .

9.8; 11.9; 6.11; 13.7;

3.4; 2.3; 17.11; 18.16;

7.12; 7.4 . . . . . .

pass . . . . . comme chiffre

7.3; 12.11; 20.3; 14.3;

8.17; 1.4; (3)/13.8; 20.16 et 20.10 20.12 (1)

3.11; 4.7; 4.14; 5.5;

10.8; 14.10 . . . . . ou

8.5; 5.6; 3.8;

13.8 . . . . . .

9.5; 11.7; 14.26;

7.18 . . . . . .

1) Voir la notice additionnelle à la fin du présent opuscule.

4.11; 18.10; 6.9 . . . . . .

12.11; 12.13; 5.12; 2.9;

3.16; 2.19; 2.5; 12.13; 8.16 . . . . . .

13.9; 5.12; 11.11;

1.3; 11.14; 8.14; 12.3; 9.9 . . . .

6.6; 7.8; 16.2; 16.21;

7.4; 11.2; 14.2; 16.20;

16.17; 12.8; 8.8 . . . . . .

(?) 4.6; (?) 5.11; (?) 5.13; (?) 6.18;

(?) 9.11; (?) 11.7; (?) 16.2 . . . . ? . . .

9.4; 18.15; 7.11; 11.7;

11.22; 6.10; 8.10; 18.17;

24.6; 14.3; 14.28; 16.3 . . . . .

5.1; 5.7; 9.14; 1.1;

4.1; 6.1; 6.18; 8.1;

8.5; 8.8; 9.14; 11.1;

11.5; 13.2; 16.5;

18.7; 18.16; 13.18;

21.9; 13.4; 10.1;

13.11; 3.1 . . . . . ou

2.12 . . . . . .

15.15; 16.7 etc. . . . . .

2.4 et pass.; 5.6 (cf.); 9.12 (cf.) . . . . . .

2.5; 2.6; 3.14 etc. (cf.) . . . . . .

5.8; 6.11; 10.14; 3.9;

2.6; 7.13; 14.8; 18.16 . . . . . .

17.5; 4.3; 6.9; 4.11; 2.7 (cf.);

7.11; 7.10; 19.7 bis; 16.11;

17.9; 17.18 . . . . . .

7.10; 7.11; 8.4; 19.7 bis;

11.19; 14.4 . . . . . .

. . . . . ? . . . (? ou ?)

16.12; 15.15; 21.7; 11.23;

7.7; 7.5; 8.10; 12.3;

12.5; 7.13; 6.11; 3.9;

14.32; 20.28; 5.8; 23.3 . . . . . .

3.4; 6.5; 8.16; 17.15 . . . . . .

pass. 2.9 . . . . . .

pass. . . . . .

4.4; 4.9; 6.4; 6.7; 6.16;

7.6; 7.9; 8.4; 8.6; 9.3;

9.7; 9.15; 11.11; 11.14; 11.17;

13.6; 17.4; 20.35; 23.4 bis. . . . . .

1.1; 3.1; 3.8;

4.12; 5.1; 6.1;

9.13; 9.16; 18.18;

15.8; 24.5. . . . . .

Liste des signes cappadociens dont les équivalents assyriens ne se laissent pas encore reconnaître avec sureté.

1.5

3.6; 3.11; 3.10;

4.12; 5.3; 6.12;

7.13; 10.8; 10.9;

11.9; (?) 9.9.

10.13; 15.20.

15.3; 15.14

24.7

4.6.

6.2; 5.12. (v.).

4.6.

5.12.

6.6; 7.21; 8.2.

9.9.

12.9.

14.25 (peut être = bi +)

14.37.

15.7; 15.20 (peut être = 14.34 =).

15.13.

15.15.

16.9.

18.6.

18.13.

18.22.

19.7.

19.8 bis (peut être = + ?).

20.11; 20.14.

20.11.

20.12; 20.24 (peut être)

23.3bis.

24.12.

9.13 (chiffre: soit l'assyr. = 2/3, soit 5/6).

12.1 (chiffre).

13.5 (chiffre).

13.13 (chiffre).

Couleur et dimensions des 24 tablettes cappadociennes publiées sur les planches I à XXVIII.

N°.	Couleur.	Hauteur (en millimètres)	Largeur	Épaisseur
1.	noir	34,5.	42.	12.
2.	couleur chair	36,5.	40.	15.
3.	rouge foncé	40.	40.	12,5.
4.	brun-noirâtre	37.	38,5.	15,5
5.	jaune clair	40.	46.	15.
6.	couleur chair (plus brunâtre que le N°. 2)	45,5.	47.	17.
7.	gris	44.	46.	17.

N.N.	Couleur.	Hauteur.	Largeur.	Epaisseur.
8.	couleur chair.	44,5.	41.	17,5.
9.	rouge brique.	41,5	46.	16,5.
10	couleur chair (violacé).	48.	48.	16
11.	rouge brique.	55.	49.	19.
12.	brun-grisâtre	48.	48.	16.
13.	couleur chair.	42,5.	51.	16.
14.	rouge carmin.	69.	54.	19.
15.	gris-jaunâtre.	41.	43.	15.
16.	brun-rougeâtre.	62,5.	53,5.	17.
17.	gris-jaunâtre.	45,5.	50.	17,5.
18.	rouge-brunâtre.	48.	50.	18.
19.	gris.	57.	52.	19.
20.	couleur chair.	59.	47,5.	17,5.
21.	couleur chair (rougeâtre)	46.	46.	16.
22.	couleur chair.	34.	36.	16.
23	couleur chair (rougeâtre).	74.	42,5.	24.
24	couleur chair.	40.	46.	16.

—— · ——

Note additionnelle.

Le signe :

7.3; 12.11; 20.3;

14.3; 8.17; 1.4; 18.8;

20.10; 20.5; 20.13; 20.16;

19.5; 20.21; 19.8.

J'ai longtemps cru pouvoir attribuer au signe et var. la prononciation kul (v. supra p.p. 9, 12 et 13) en me basant, premièrement, sur une certaine ressemblance entre le signe en question et le signe et var. (v. p. 52) et, secondement, sur la présence du signe la à la suite du signe dans un nom propre cité à la page 11 (tabl. 8.17). Ce n'est que tout dernièrement, lorsque j'avais commencé à autographier la liste des signes cappadociens et de leurs équivalents assyriens, que j'ai pu constater que le signe doit

plutôt être comparé aux signes (babyl.) (assyr.) cf. Amiaud et Méchineau, Tableau comparé etc. N° 218 et Brünnow, A classif. list N° 8862. Je m'empresse donc de corriger la transcription des noms Kul-la-ba (v. p. 11), Šu-kul (p. 12) et Šu-kul-i-da(?)-bi (p. 18) en Ištar-la-ma (cf. 20.3), Kat(=ŠU)-Ištar et Kat(ŠU)-Ištar-i-da(?)-bi. Les deux derniers noms trouvent leurs analogues dans les noms Kat-A-nim (v. supra p. 17) et Ga-ti-A-šur-na-da (pag. 17)[1]. La nouvelle lecture du signe 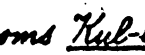 nous permet aussi de reconnaître des noms propres dans 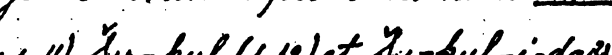 19.5 (var. 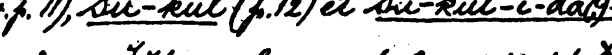 19.8) et dans 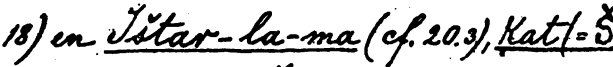

[1] Le nom 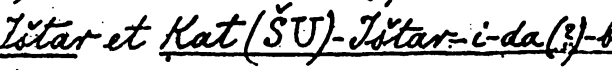 12.13 doit aussi très probablement être lu Kat(=ŠU)-Be-lim („la main de Bêl") au lieu de Šu-bi-ši ou Šu-bi-lim comme je l'avais lu aux pages 12 et 13

(20.5; 20.10; 20.13; 20.16 et 20.21). Le premier de ces deux noms, bien que de lecture peu certaine (Šad(mad ou nad)-di(?)-Ištar), doit être comparé au nom [illegible] Šad(mad ou nad)-di(?)-A-šur 12.12 (v. pag. 12). Le deuxième nom-Bi-la-ḥi-Ištar (= Bêl-ah(i)-Ištar) rappelle le nom Bi-la-ḥi-A-šur (4.5 et 9.12) déjà relevé plus haut à la page 14.

W. Golénischeff
St-Pétersbourg. 1891.

N°1.

1

2

3

4

5

6

7

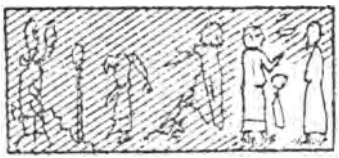

Nº 2.- EL 307

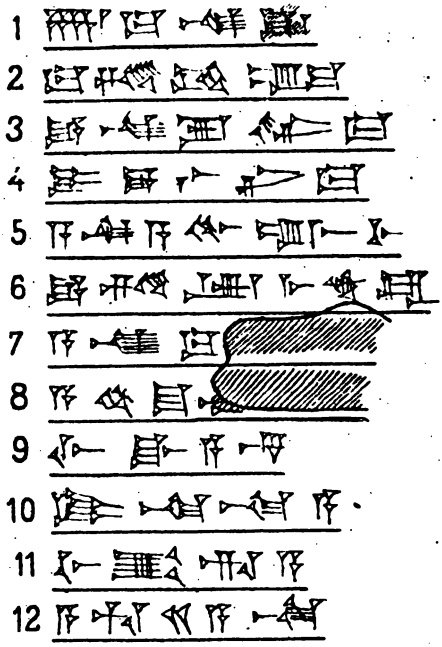

×N°3. ニビル66

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

X N°.4. ニムルド

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

No. 5.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

λ No. 6. = CL95

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

No. 7.

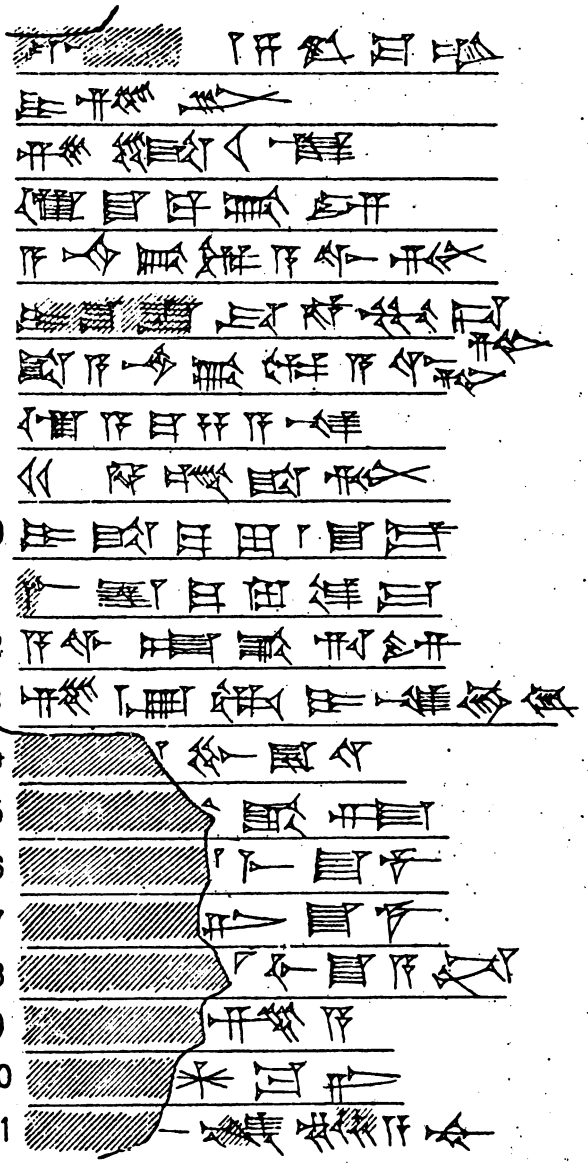

N°8. - CL 211

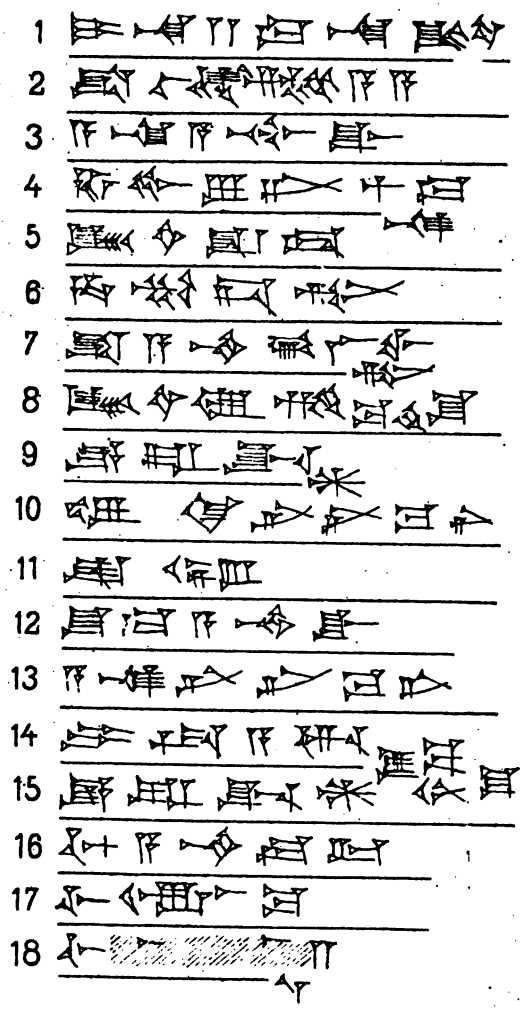

No.9.

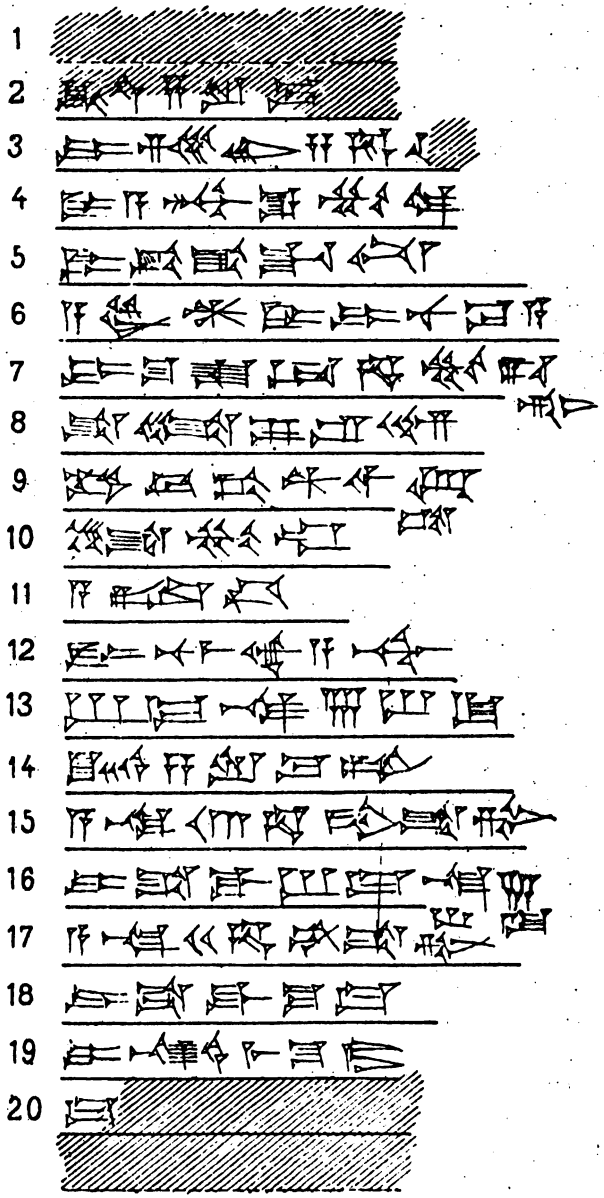

Nº10. — EL. 14

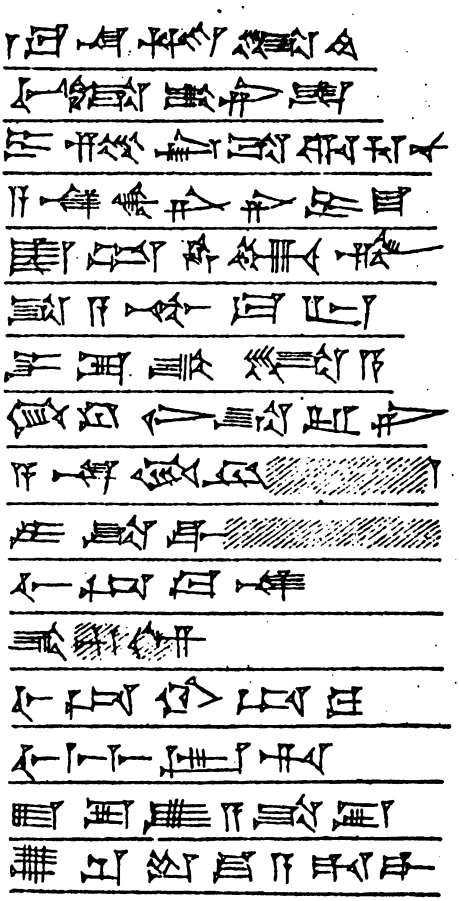

N°11. - CL 182

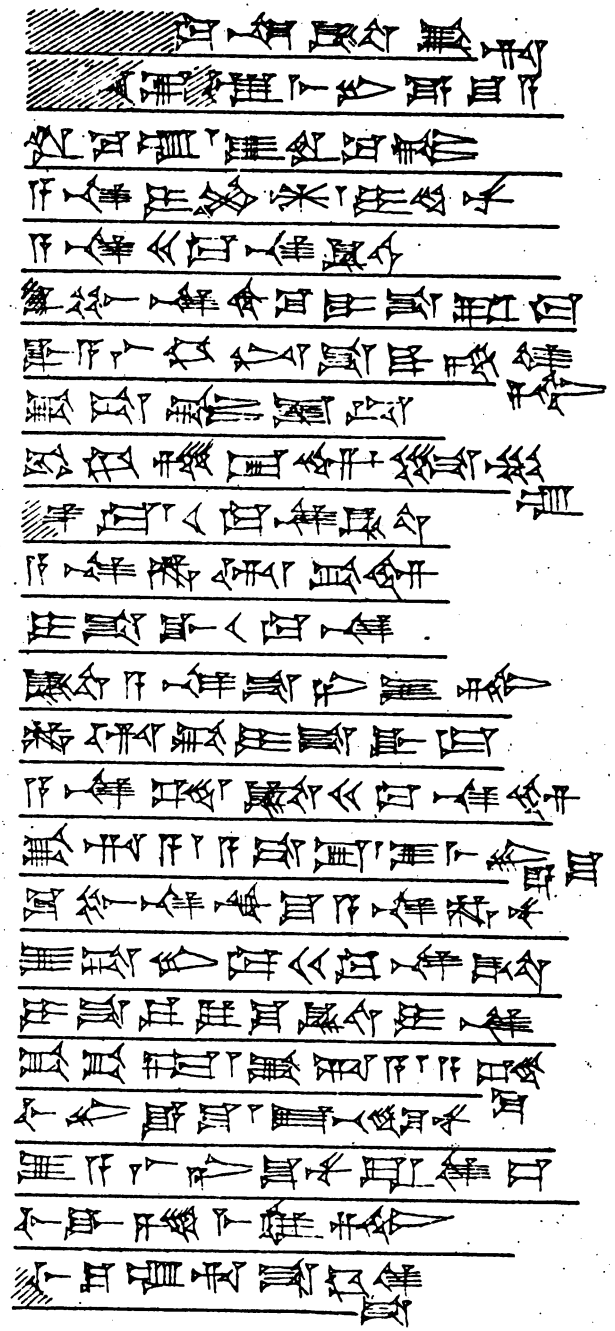

Nº 12.

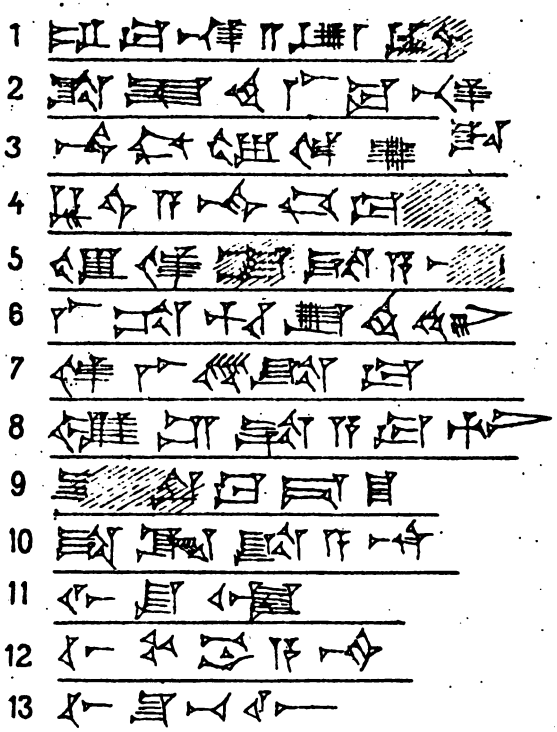

X No. 13.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

N°14 (A).

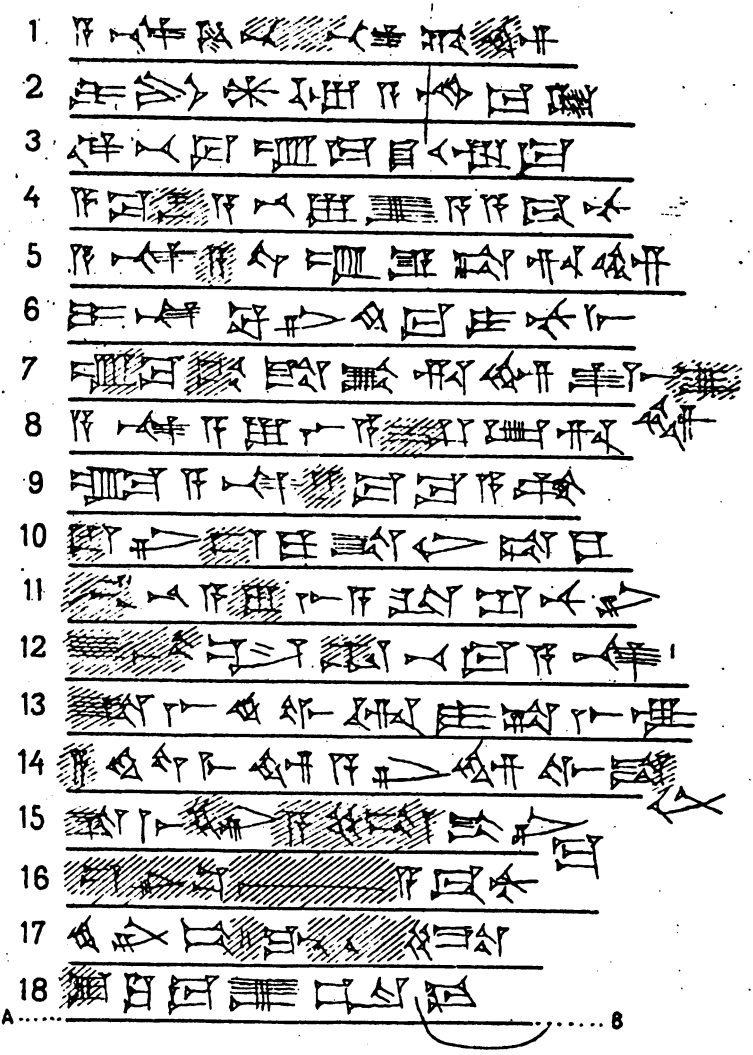

No.14 (B).

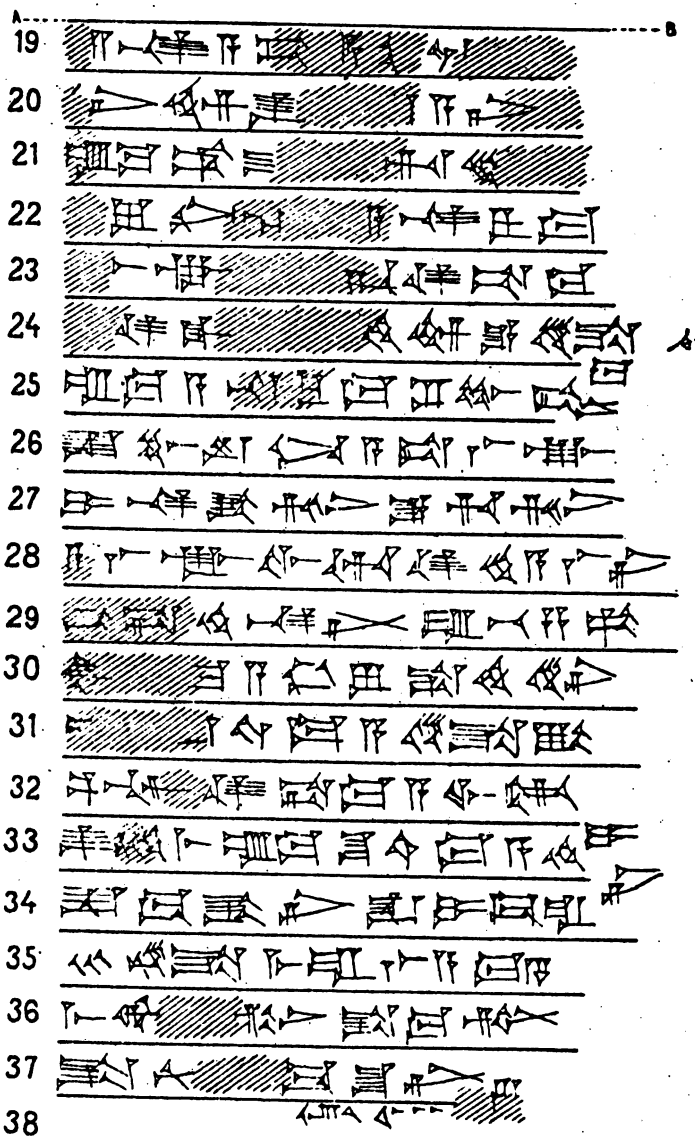

N°15.

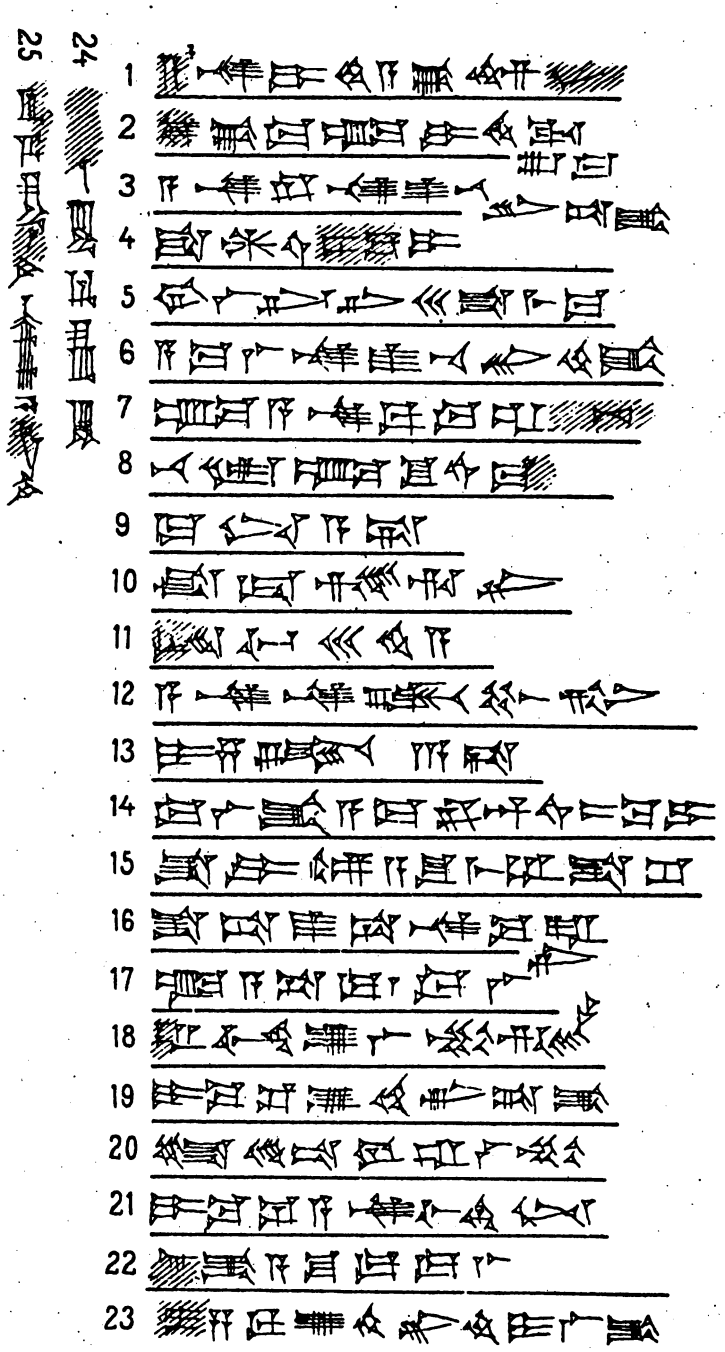

N°16.

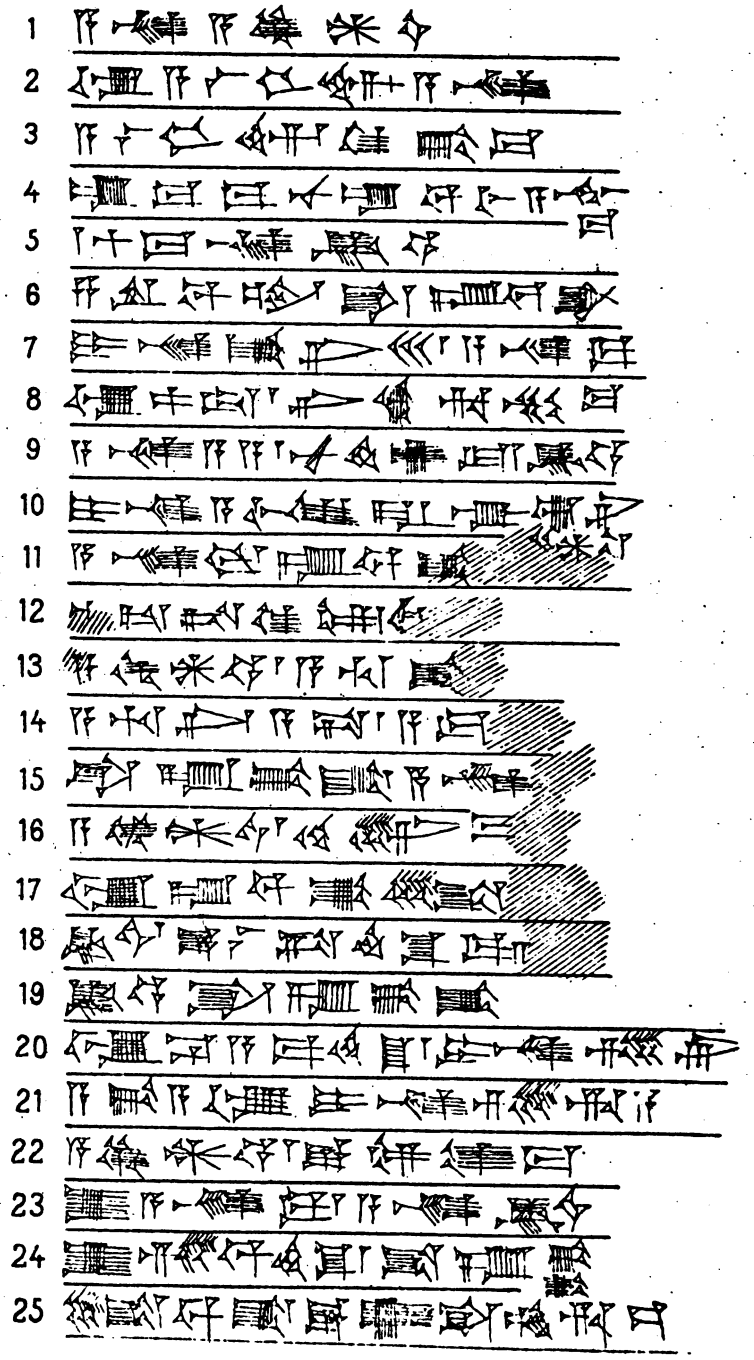

X N°18. = Šil. 5

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

N°19.

Recto

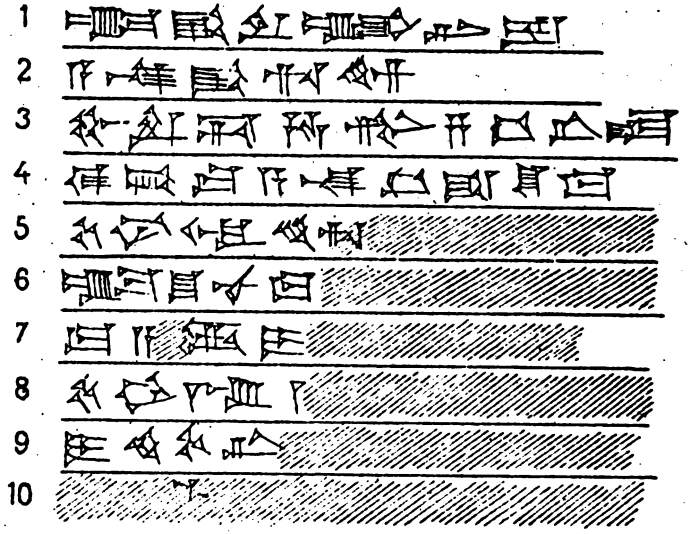

Verso

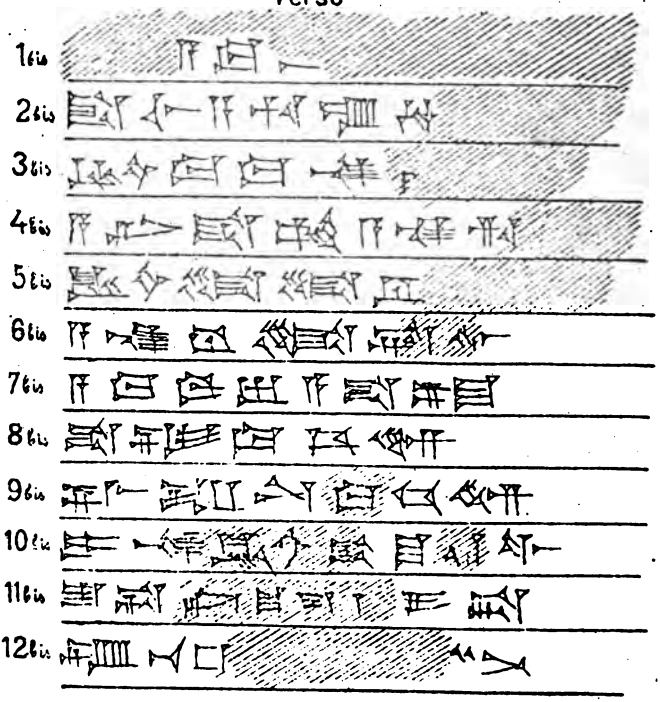

Nº 20 (A).

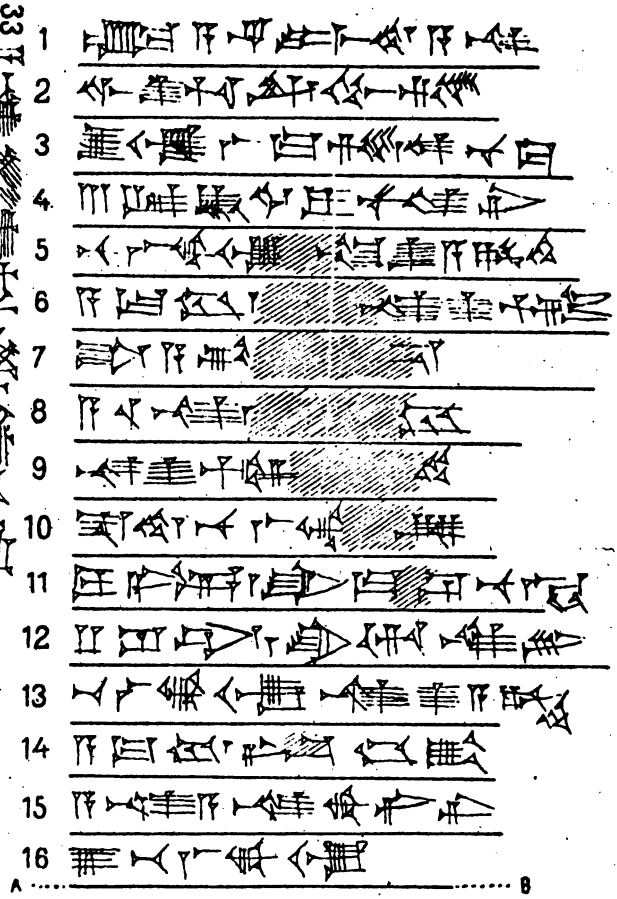

Nº 20 (B).

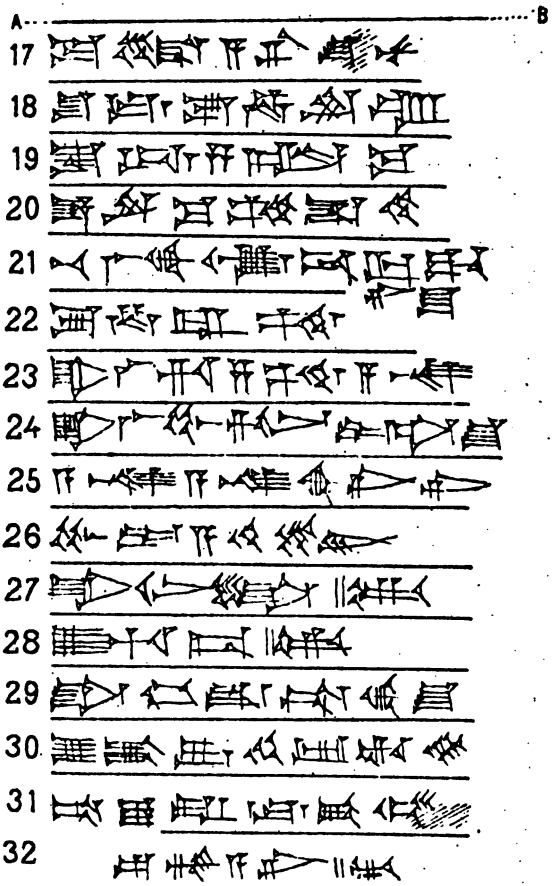

Nº 21 (A).

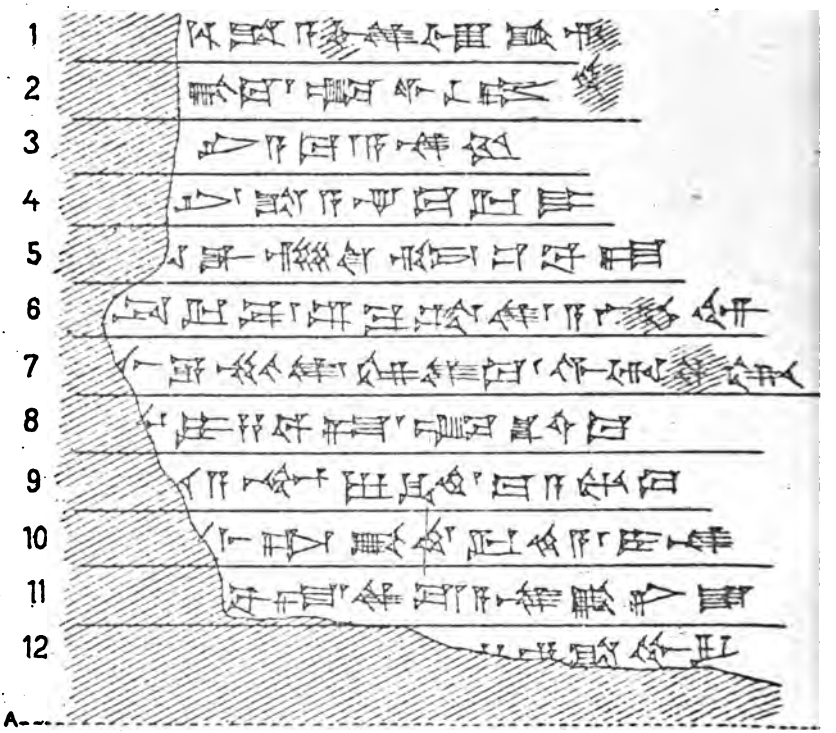

N° 21 (B).

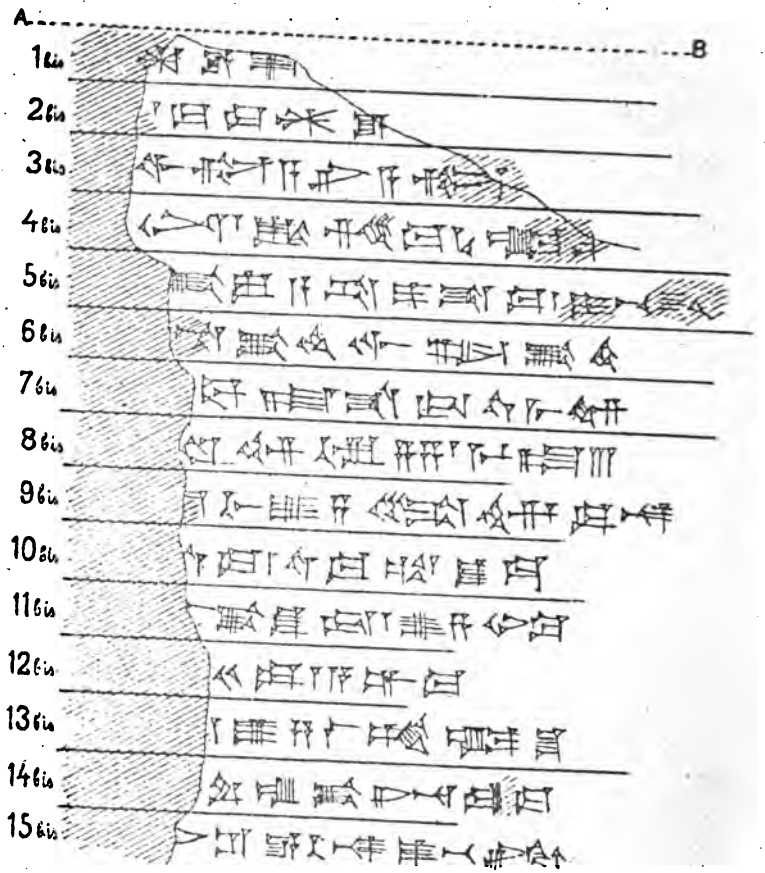
A
B
1bis
2bis
3bis
4bis
5bis
6bis
7bis
8bis
9bis
10bis
11bis
12bis
13bis
14bis
15bis

N°22..

Recto

1+x
2
3
4
5
6
7
8

Verso

1bis
2bis
3bis
4bis
5bis
6bis

N°.23(A).

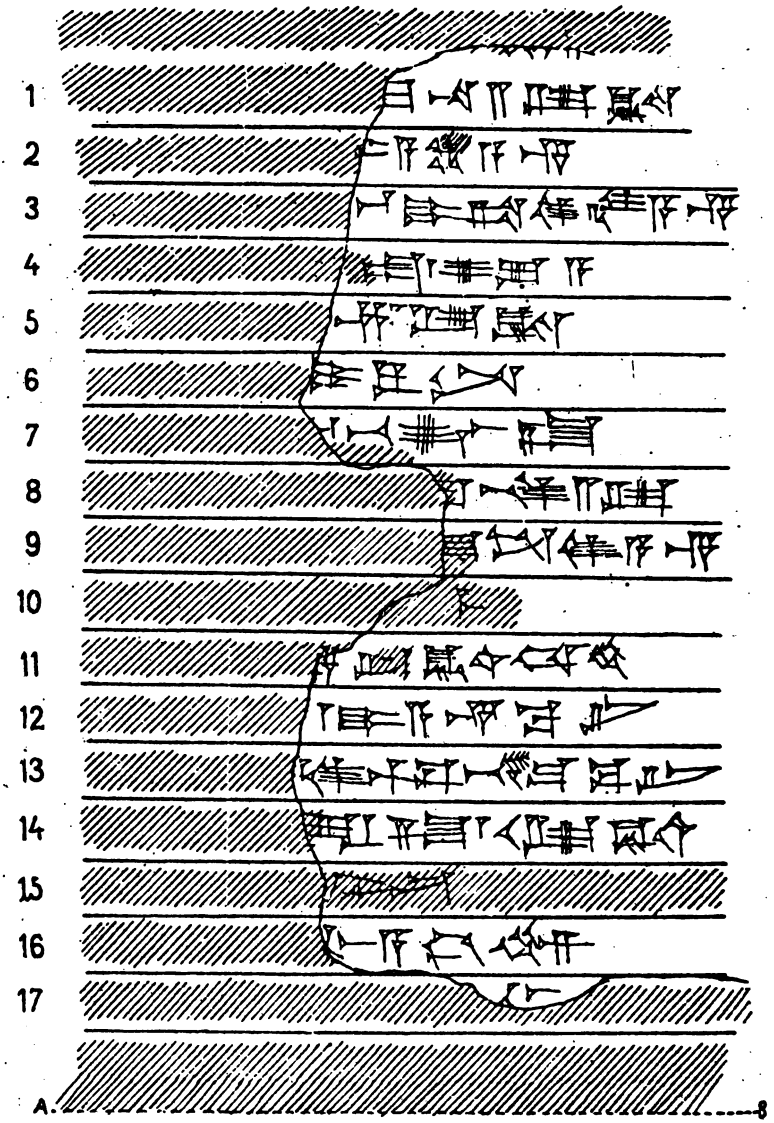
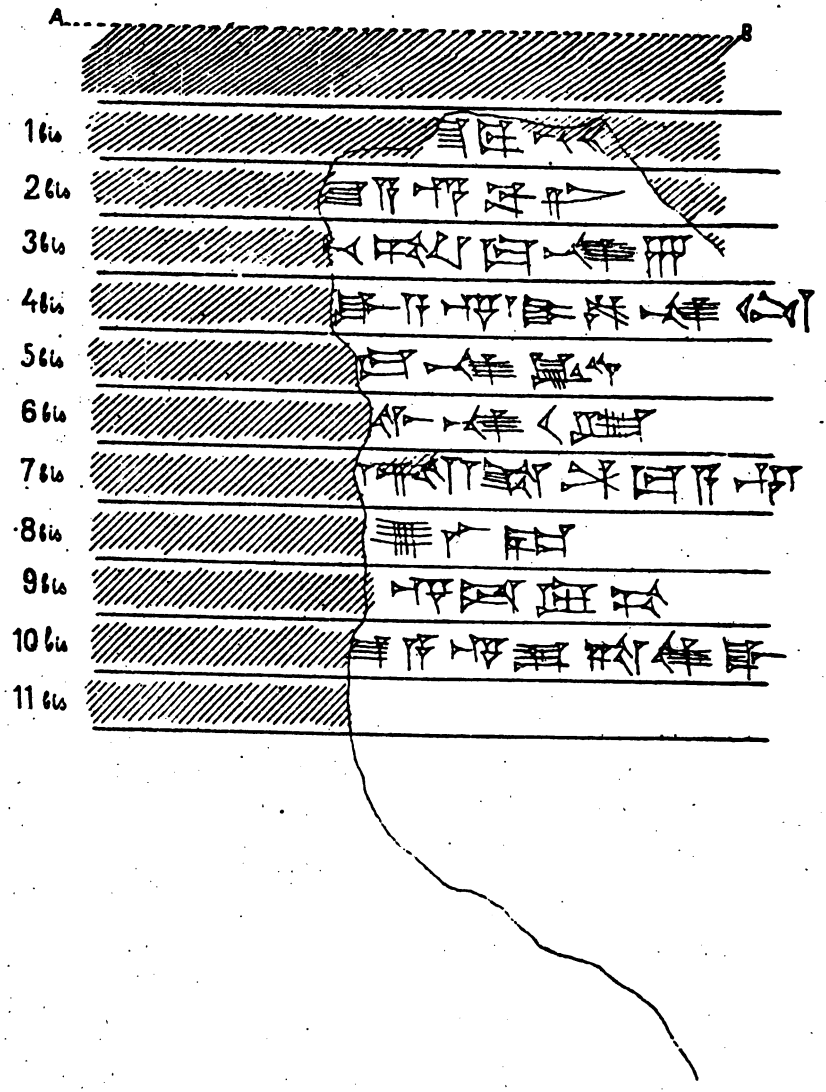
N°23 (B).